



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 AOUT 2025

Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, M. FOUQUET Gérard, PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, Mme DUBOIS Brigitte, Mme CUSSENOT Suzanne, Mme POTTIER Marie-Claude, ~~Mme MOUTON Christine~~, Mme VERIE Nathalie, Mme LABROY Christine, M. TAVERNE Sébastien, M. LECERF Johan, M. GERMAIN Frédéric, Mme PIERARD Sophie, M. LECOCQ Pierre-François, ~~Mme TOUATI Leïla~~, Mme TAQUET Amandine, M. HASSELIN Bernard, ~~Mme DEVOS Carole~~, ~~Mme MAÏTREPIERRE Sylvie~~, ~~Mme DUBOIS Géraldine~~, M. BARSOUM Marc, ~~Mme LEBEGUE Nathalie~~, M. LA GUERCHE Yves, Mme BAILLY Christel.

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir : M. PELERIAUX Fabrice pouvoir à Mme SULECK Josiane, Mme MOUTON Christine pouvoir à Mme PIERARD Sophie, Mme DEVOS Carole pouvoir à M. BARSOUM Marc.

I-5-2 Nomination du secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée, qui, se présente pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A la Majorité par 18 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme TAQUET Amandine, M. HASSELIN Bernard, M. BARSOUM Marc + procuration, Mme BAILLY Christel), madame VERIE Nathalie est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II-4.2.3 Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et détermination de la rémunération. Art L332-21-1 DU CGCT.

Madame le Maire rappelle que la loi autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Pour la bonne organisation des services de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2025/2026 madame le Maire demande l'autorisation pour la création des postes suivants :

- 11 postes d'agents contractuels relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation, à raison de 8 heures/semaine pendant les périodes scolaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la surveillance de la cantine scolaire répartis dans les 5 écoles de la commune.
- 6 postes d'agents contractuels relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation, à raison de 10 heures/semaine pendant les périodes scolaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la garderie du matin et du soir répartis dans les 5 écoles de la commune.
- 2 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison de 30 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

La rémunération sera fixée en référence à l'indice brut 367, 1^{er} échelon de l'échelle C1 de la Fonction Publique Territoriale, à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.

Questions :

M. Barsoum fait part de son interrogation quant à la précarité de ces emplois vu le nombre d'heures de ces contrats ainsi que la difficulté, pour les agents de cumuler ces contrats avec un autre emploi. L'emploi temporaire est remis au vote chaque année.

Mme Le Maire répond qu'elle n'a pas d'autres choix car quel travail donné aux agents pendant les vacances scolaires ? D'autre part si les agents étaient recrutés à temps complet cela aurait forcément un impact sur les charges de personnel du budget communal que l'opposition conteste à chaque vote.

M. Barsoum demande si le delta de la dépense entre les contrats proposés et un temps plein a été fait. Ces petits contrats sont des coûts induits d'année en année comme la formation.

Mme Le Maire clôt les discussions et passe au vote.

A l'**Unanimité** par 23 voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Fixe la rémunération en référence à l'indice brut 367, 1^{er} échelon de l'échelle C1 de la Fonction Publique Territoriale, à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.

III- 7-5 Subvention exceptionnelle « Les Rosettes »

Madame le Maire expose que l'association « Les Rosettes » sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8000€ pour l'achat de costumes et de bottes ainsi que l'achat de chariots à instruments.

Considérant que le montant des subventions communales ne peut dépasser 50% des dépenses de l'association, la commission des finances réunie le 15 juillet 2025 propose de fixer le montant de la subvention exceptionnelle à 3750€ (dépenses prévues 9750 : 2 = 4875 – 1125 – subvention de fonctionnement 2025 versée).

Questions :

Madame Labroy demande que sont devenues les demandes de subvention de Racines et Patrimoine, la FNACA et Futsal.

Madame Le Maire répond que ces dossiers ne sont pas à l'ordre du jour et passe au vote.

A l'**Unanimité** par 23 voix Pour, le conseil municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Rosettes » pour un montant de 3750 euros.

IV-7-5 Subvention de fonctionnement au « Comité des Œuvres Sociales de la Police de Maubeuge.

Madame le Maire expose que le comité des œuvres sociales de la Police de Maubeuge sollicite le versement d'une subvention pour l'organisation de manifestations en faveur des enfants. Il est proposé de verser une aide de 200 euros. La commission des finances réunie le 15 juillet 2025 a émis un avis favorable.

Pas de questions :

A l'**Unanimité** par 23 voix Pour, le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de fonctionnement au comité des œuvres sociales de la Police de Maubeuge pour un montant de 200 euros.

Remerciements :

- ✓ Le Club roséen de Scrabble, remercie le conseil municipal pour l'octroi de la subvention de fonctionnement pour un montant de 350€.

- ✓ L'association « ETINCELLE de la Sambre », remercie le conseil municipal pour l'octroi de la subvention de fonctionnement pour un montant de 200€.

Rousies le 22 Octobre 2025

La secrétaire de séance,

Nathalie VERIE .



Le Maire,

Josiane SULECK.



